

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 20 JUIN 2024 Délibération n° 03_20-06-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 14/06/2024 Lieu de la séance : Lavau-sur-Loire Date de la séance : 20/06/2024
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, J.P BLANC, R. NICOLEAU, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 25 Procurations : 10 Absent : 1 Nombre de votants : 35
Absents excusés ayant donné procuration à : V. BARILLAU pouvoir à J.L. THAUVIN R. GUYON pouvoir à M. GALLERAND M. GUILLARD pouvoir à N. FLAURAUD S. MAURE pouvoir à S. HALLIEN-LANIO P. BRIAND pouvoir à M. LEJEUNE D. HARIOT pouvoir à S. PASCO Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE J. LERAY pouvoir à J. TATARD P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : C. SACHOT Rapporteur : R. NICOLEAU
Absents excusés : A. JOGUET	

**PARTICIPATION D'ESTUAIRE ET SILLON AU COFINANCEMENT
DES TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE LA RN165
SAUTRON/LE TEMPLE-DE-BRETAGNE - 2023/2027**

Inscrit dans le protocole d'accord sur le futur volet mobilités du contrat de plan Etat-Région signé le 16 novembre 2023, le projet d'aménagement de la RN165 entre Nantes et Savenay vise à renforcer l'accessibilité de la Région tout en accélérant la décarbonation des modes de transports des ligériens. Il permettra ainsi de fluidifier l'axe par son élargissement et par la mise à 2*3 voies ainsi que le sécuriser par la mise en place de dispositifs de retenue et la suppression le cas échéant de bretelles ou aménagements non conformes.

La réduction des congestions sur la RN 165 devrait en outre réduire les reports de trafics constatés sur la RD17, les autres routes départementales et les centres bourgs traversés.

Ce projet vise également à mieux protéger la faune, la flore ainsi que les milieux aquatiques (création de passages, mise en place de bassins d'assainissement et rétention des pollutions...).

Par courrier cosigné en date du 23 février 2024, l'Etat et la Région ont présenté la maquette du projet et sollicité les partenaires et EPCI concernés. La répartition entre les cofinanceurs se présente comme suit :

Objet	Stade d'opération financé	Montant CPER 2023-2027 M€	Part Etat pour le Projet du contrat d'avenir	Part Région	Part Conseil Départemental	Nantes métropole	Saint Nazaire Agglo	Erdre et Gesvres	Estuaire et Sillon
RN 165-mise à 2*3 voies entre Le Temple de Bretagne et Sautron	Projet et travaux	60	50	3,6	4	0,6	0,6	0,6	0,6

Mise à 2*3 voies 16 kms découpé en 5 sections fonctionnelles dont deux proposées au titre du CPER 2023-2027 et les 3 autres au CPER suivant.

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ DE VALIDER la participation d'Estuaire et Sillon au cofinancement des travaux d'aménagement de la RN 165 entre Sautron-Le Temple-de-Bretagne à hauteur de 600 000€ ;
- ☛ D'AUTORISER le Président à signer le protocole d'accord sur le volet mobilités du CPER ;
- ☛ DE DIRE que les crédits seront inscrits dans la PPI d'Estuaire et Sillon ;
- ☛ DE DEMANDER à intégrer le comité de pilotage des partenaires financeurs du projet et toutes instances s'y réfèrent ;
- ☛ D'AUTORISER le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

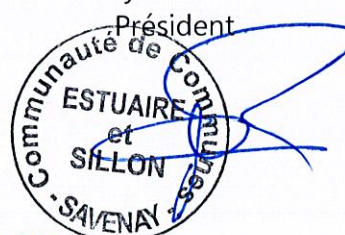
Fait le 21 juin 2024

Claudine SACHOT
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU

Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

25 JUIN 2024

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 25 JUIN 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU